



Organisation de l'aviation civile internationale
Bureau de l'Afrique orientale et australe

Douzième Réunion du Sous-Groupe Gestion de la circulation Aérienne /Gestion de l'Information Aéronautique/Recherches et Sauvetage (ATM/AIM/SAR SG/12) (Dakar, Sénégal, 25 - 29 Juillet 2011)

Point 9 de l'ordre du jour: Exploitation et surveillance RVSM

Amendement de la politique de sécurité RVSM AFI

(Présenté par ARMA)

RESUME

Cette note passe en revue et amende la politique de sécurité AFI RVSM qui passe d'une politique de mise en œuvre à une politique de maintenance. Les actions à mener sont listées au paragraphe 3.

1. Introduction

1.1 Durant la planification et la mise en œuvre du AFI RVSM, la 8^{ème} session de l'Equipe de travail, mandaté par l'APIRG avait élaboré et approuvé la politique de sécurité qui sera utilisée durant la période de planification et de mise en œuvre. La politique susmentionnée a été approuvée par APIRG et est restée en vigueur jusqu'à ce que l'évaluation post opérationnelle (POSC) du RVSM AFI ait été achevée.

2. Discussion

2.1 C'est un acte de bonne gestion que la région AFI amende la politique de sécurité RVSM AFI, qui est maintenant dépassée et qui passe d'une politique de mise en œuvre à celle de maintenance. L'exploitation sûre et soutenue du RVSM doit être guidée par une politique saine de maintenance pour s'assurer que les objectifs en matière de niveaux de sécurité sont atteints.

2.2 Cette note de travail contient en **appendice A**, la version amendée de la politique de sécurité RVSM AFI qui est soumise à l'appréciation du sous-groupe.

2.3 Les amendements à la politique portent entre autres sur le remplacement du terme mise en œuvre par le mot maintenance, la suppression de toutes les politiques pré-opérationnelles et l'addition de l'exigence de politique pour le responsable national RVSM de l'Etat.

2.4 Il est prévu de distribuer aux Etats, la politique approuvée à travers une lettre aux Etats, qui sera également postée sur les sites web de l'OACI ESAF et de l'ARMA.

3. Action à mener

Il est demandé à la réunion de conclure que :

- a) La politique de sécurité amendée du RVSM AFI est approuvée par le SG/12.
- b) La politique de sécurité du RVSM AFI soit vulgarisée grâce à une lettre-circulaire.
- c) La politique de sécurité du RVSM AFI qui a été approuvée soit postée sur la page web de l'OACI.ESAF et de l'ARMA
